



# Le Petit Pavillon Bleu



Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen

Bureau du Port – Square du Général Masson – 44500 LA BAULE

Tel : 02 40 62 02 13 – E-mail : [contact@appbp.fr](mailto:contact@appbp.fr) – site web : <http://appbp.fr/>

APPBP

Membre de l'UNAN

Exemplaire N°38 Janvier 2012 – Adressé aux utilisateurs du Port

Comité de rédaction: JP MAURICE, JP SANTINI, JC BOISADAM, JC VAUZELLE, Ch AVIGNON G.DRAPEAU, G. VAUCLIN

## EDITO DU PRESIDENT

Chers amis plaisanciers

Bonne année à tous.

Que nous soyons navigateurs, pêcheurs ou plus simplement promeneurs nous partageons la même passion: « la mer ». C'est notre point commun, notre lien. Alors, chers amis plaisanciers partageons ensemble cette passion et mettons en commun, nos idées, nos énergies.

Depuis de nombreuses années c'est ce que vous propose votre Association des Plaisanciers du Port de la Baule – le Pouliguen. Aujourd'hui, en ce début d'année 2012 nous nous adressons, aussi, à ceux qui ne sont pas encore des nôtres et nous leur disons : « Rejoignez-nous, venez avec nous partager nos efforts pour que notre port nous offre plus de services, plus de sécurité et surtout redevienne un véritable port d'eau profonde ». Oui, c'est un combat au quotidien que mènent les membres du bureau de l'association pour enrayer l'inflation de vos redevances et veiller au respect de vos droits.

Rejoignez-nous. Ce ne peut pas être le montant de notre cotisation (le même depuis des années : 25€) qui vous arrête alors, rejoignez-nous !

Deux grandes raisons doivent vous pousser à nous rejoindre :  
1° – 2012 est une année décisive pour notre avenir dans notre port. En effet le mandat du gestionnaire du plan d'eau, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes – Saint-Nazaire, arrive à échéance. Nous n'avons pas d'état d'âme et quelque soit le candidat qui sera retenu, il doit savoir que nous existons et que nous resterons vigilants et actifs. Cette voix que nous devons faire entendre elle sera d'autant plus forte et d'autant mieux écoutée que notre représentativité parmi les occupants du port sera forte. Ne vous reposez-pas sur le travail de ceux qui, depuis des années, dans le cadre de l'APPBP, se battent pour vous aussi.

2° – L'APPBP, c'est aussi la chaleur de la convivialité et aussi de l'amitié naturelle qui s'installe entre ceux qui vivent la même passion et qui souhaitent la partager : tous les Samedis d'abord dans nos locaux devant le verre de l'amitié, à l'occasion de notre assemblée générale ensuite et lors du buffet de saison fin juillet, début août enfin. Et puis bons nombres de prétextes nous animent pour faire la fête ensemble.

Je vous adresse à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé et que nos navigations, nos pêches et nos promenades en mer soient belles et heureuses.

Jean-Pierre Santini

## POURQUOI LA CCI A-T-ELLE ÉTÉ OBLIGÉE DE REFAIRE VOS CONTRATS ?

Vous avez peut-être été étonné de recevoir deux contrats à 15 jours d'intervalles. Voici l'explication :

Suite aux actions menées par l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule et du Pouliguen, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Saint Nazaire a été contrainte de revoir sa position concernant la tarification prohibitive de nos places de port.

Contrairement à ce qui est écrit dans le courrier du 15/12/2011 de la CCI, ce n'est pas de son plein gré que celle-ci a été contrainte de revoir la tarification mais c'est dû au non respect des procédures et à la pression de votre Association

En effet, les appels à cotisations ont été envoyés avant validation par le conseil syndical. De ce fait, nous avons protesté et obtenu une diminution de la hausse des tarifs.

C'est pourquoi, la CCI a été obligée d'envoyer un courrier plus d'autosatisfaction que relatant réellement les faits. Pour preuve, le gestionnaire n'est pas sensibilisé aux augmentations tarifaires comme elle le souligne puisque au dernier Conseil Portuaire du 17 octobre dernier, elle demandait 4,5%.

**Voir nos commentaires en page 2**

## SOMMAIRE

**Page 2** Commentaires de l'APPBP au courrier de la CCI

**Page 3** –A propos des UNAN

**Page 4** DAFN (droit Annuel de Francisation des Navires)

**Page 5** -Récit d'une belle prise

**Page 6** Mot de l'assureur

Les brèves

Appels aux bonnes volontés

Rappel sur les marques d'identifications

Registre de réclamation

Permanences APPBP

**ASSURANCES MADER** Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau  
Contactez Nous !

**Tél. 05 46 41 20 22**

Assurances Maritimes & Transports MADER  
Boulevard de la République Immeuble le challenge  
BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE Cax 1 - France  
info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 64 80

Ci après, les termes du courrier du 15 décembre 2011 que vous avez reçu de la Chambre de Commerce et de l'Industrie avec nos commentaires et analyses.

**LA CCI a écrit :**

Lors du conseil syndical du SIVU du Port de la Baule Le Pouliguen qui s'est déroulé le vendredi 25 novembre 2011, la Chambre de commerce et d'Industrie de Nantes St Nazaire a été **sollicitée** par le président du Conseil afin de revoir à la baisse la tarification 2012 présentée lors du Conseil Portuaire du 17 octobre 2011.

**Notre analyse :**

Le président a demandé au directeur de la plaisance de la CCI de revoir la tarification à la baisse suite aux actions menées par l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen.

**LA CCI a écrit :**

Cette modification nous contraint d'une part à procéder à l'annulation des contrats de réservation précédemment envoyés et d'autre part à **rééditer** de nouveaux contrats en correspondance avec la nouvelle tarification.

**Notre analyse :**

La CCI n'ayant pas respecté la procédure en envoyant les contrats de location avant l'approbation par le SIVU et sur protestation de l'APPBP, a été contrainte de refaire tous les contrats en les minorant de 0,5%.

**LA CCI a écrit :**

La Chambre de commerce et d'Industrie de Nantes St Nazaire **consciente** de l'effort financier demandé chaque année aux plaisanciers a engagé nombres d'actions visant à réduire les coûts de dragage, principal poste de dépenses du **budget annuel**.

**Notre analyse :**

Lors du dernier Conseil Portuaire, la CCI n'a pas présenté de budget prévisionnel 2012. Aux dires du concessionnaire, ne sera connu que début 2012 !

Le budget annuel est réalisé à partir des dépenses prévues et non pas en fonction des rentrées, ce qui l'obligerait à restreindre les dépenses.

**LA CCI a écrit :**

Nous ne manquerons pas de vous tenir **informé** de l'avancement de nos travaux au cours de l'année 2012.

**Notre analyse :**

L'APPBP sera présente et vigilante aux réunions Portuaires et SIVU.

**LA CCI a écrit :**

Pour ce qui concerne la gestion courante du plan d'eau, les agents du port sont à votre écoute et un cahier de **doléances** est tenu à votre disposition en capitainerie.

**Notre analyse :**

Il existe effectivement un cahier de doléances n'hésitez pas à le remplir car pour la CCI, si ce cahier n'est pas rempli, c'est que tout va pour le mieux et que tout le monde est content !!.



Une remise de 5 à 10% est accordée aux membres de l'APPBP



Tél. : 02 40 60 20 10 – Fax. : 02 40 60 87 09

www.lamouettecommunication.com

## A PROPOS DES UNAN :

### UNAN 44 (UNion des Associations des Navigateurs du 44)

Lors de son AG du 12 mai 2011, Daniel MARIE, président depuis sa création en avril 2005 a donné sa démission et proposé Jean Pierre CORGNET pour le remplacer, proposition adoptée à l'unanimité.

**UNAN (Union Nationale des Associations des Navigateurs)** est présente aux plus hauts niveaux :

De manière à bien interpréter la structure de l'UNAN France et des UNAN Départementales, il est nécessaire de comprendre leur fonctionnement qui applique exclusivement un principe qui lui est cher : celui de la subsidiarité (ce qui laisse à chaque association sa préséance dans le traitement des affaires locales).

En quelques mots, l'UNAN n'a rien d'une fédération et n'a par conséquent aucun pouvoir d'orientation, ni d'avis sur le quotidien des associations qui y sont affiliées, n'a donc aucune influence ni dans leurs statuts ni dans leur gestion. L'UNAN France et les UNAN Départementales travaillent en concertation permanente avec les associations affiliées qui conservent leur libre arbitre et une totale autonomie.

L'UNAN et ses antennes départementales indépendantes sont uniquement présentes pour les assister ou les aider et plus particulièrement pour représenter l'ensemble des plaisanciers vis à vis des pouvoirs publics.

L'UNAN est membre du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports nautiques, membre du Conseil Supérieur de la Météorologie Nationale (section Marine), membre du Comité des Utilisateurs du SHOM, membre de l'A.F.NOR et Administrateur de la SNSM.

L'UNAN forte de sa représentativité nationale et de la qualité de ses groupes de travail spécialisés souvent composés de professionnels, d'une notoriété reconnue, pèse avec efficacité sur tous les sujets qui concernent la plaisance.

Elle a été créée en 1996 avec la réunion des UNAN 56 et 17.

Lors de l'AG de décembre 2011, Daniel MARIE (ex président de l'UNAN 44), a été élu président de UNAN France.

L'APPBP participe activement à toutes les réunions de l'UNAN 44 et le trésorier national est un membre du bureau de votre association.

En ce début d'année 2012, l'UNAN entre aux CMF (Conseils Maritimes de Façade) et sera présente sur les quatre zones du littoral national (Manche Est, Manche Ouest-Nord Atlantique, Sud Atlantique et Méditerranée Occidentale). Notre présence d'Usagers de la mer permettra de défendre la liberté de naviguer, le droit de mouiller, d'accéder au littoral, de pêcher et ce, en promouvant sans cesse les bonnes pratiques des « Gens de mer ».



Sans entrer en polémique ni ouvrir un débat sur le sujet, il est à noter que le Plaisancier est devenu un interlocuteur incontournable, un usager permanent du monde maritime, d'où sa présence très légitime au sein des CMF.

Les CMF sont issus des Politiques Maritimes Intégrées Européennes dont le livre vert de la commission ad hoc remonte à 2006. En 2008, au travers des premières consultations, il y a eu le Grenelle de la Mer, fin 2009, le CIMER (Conseil inter - Ministériel de la Mer) présente le « livre bleu » qui impulsera les premières dispositions de Politique Maritime Intégrée de la France.

En septembre 2011 les trames de fonctionnement étaient constituées et depuis, pour chacun des quatre CMF du littoral national, se mettent en place les représentations diverses par collèges. L'UNAN est une partie de l'infrastructure avec laquelle il faudra compter.

En conséquence nous reparlerons très souvent des CMF qui régleront de plus en plus, le rythme de nos activités de plaisance.

Des axes prioritaires ont été retenus en fonction des préoccupations actuelles des plaisanciers et de l'actualité de certains sujets.

### Réglementation, Sécurité

En 2012, autoriser la croisière côtière jusqu'à 12 milles d'un abri au lieu de 6 milles.

Pour les engins pyrotechniques : prolongation des dates de péremption. Information et éducation pour l'utilisation des VHF ASN. Il y a obligation de déclarer les VHF fixes à l'Agence Nationale des Fréquences qui attribue (éventuellement) un numéro MMSI.

### Pêche de loisir, Charte:

Sa signature par cinq fédérations dont l'UNAN a permis d'éviter l'instauration d'un permis pêche de loisir.

Le marquage des prises de la pêche a été mis en place pour lutter contre le braconnage,

La déclaration gratuite et obligatoire permet de recenser et d'informer sur la réglementation et sur les bonnes pratiques.

### Environnement.

Il est reconnu que l'origine de la pollution de l'eau provient bien des bassins versants et des égouts. Les choses ont bien évolué et les plaisanciers ne sont plus montrés du doigt. Par contre, dans les mouillages très fréquentés, les plaisanciers doivent être irréprochables et appliquer les recommandations du Guide des bonnes pratiques. Les Zones protégées comme Natura 2000 en mer et les Parcs Naturels Marins prennent de l'ampleur avec risques de restrictions de tout ordre pour la navigation et les mouillages. UNAN y est présente et attentive...

### Domaine Public Maritime DPM :

La liberté de naviguer, de mouiller et d'accès au littoral est souvent menacée.

Au niveau des mouillages organisés : l'UNAN anime le groupe de travail du CSNP sur le sujet.

Accès au littoral la navigation et le mouillage à l'intérieur de la zone des 300m sont de plus en plus restreints

Cales de mise à l'eau : elles sont un palliatif au manque de places dans les ports pour certains types de bateaux comme les semi-rigides. Il convient de veiller à leur accès routier et aux aires de stationnement pour les voitures avec remorques.

## DROIT ANNUEL DE FRANCISATION DES NAVIRES (DAFN )

L'UNAN n'est pas intégrée dans le projet de réforme mais suit de près et maintient une pression auprès des décideurs. Les besoins financiers du Conservatoire du Littoral, qui proviennent essentiellement du DAFN, sont de plus en plus importants notamment avec la prise en charge des phares historiques. Il est enfin admis que les plaisanciers ne doivent pas continuer à supporter seuls un tel poids et les députés ont ainsi voté un texte prévoyant un plafonnement de leur contribution. Il serait question de trouver d'autres contributeurs, comme les exploitants d'éoliennes en mer.

Néanmoins pour 2012 et 2013, il est question de « verdier » ce droit de navigation en diminuant l'influence de la jauge-taille et en augmentant l'influence de la motorisation dont l'assiette passerait de puissance fiscale à puissance réelle. De plus, l'instauration d'une taxation pour les moins de 7 m fortement motorisés est à craindre. Autre disposition en projet pour réduire le coût de recouvrement de cette taxe : instaurer une vignette annuelle acquittée dans les bureaux de tabac.

### **Droit Annuel de Francisation et de Navigation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

La loi de finances rectificative 2011 du 28 décembre 2011, modifie certains éléments du mode de calcul du DAFN acquitté auprès des Douanes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le droit sur la coque est diminué de 16 à 20% selon les tranches.

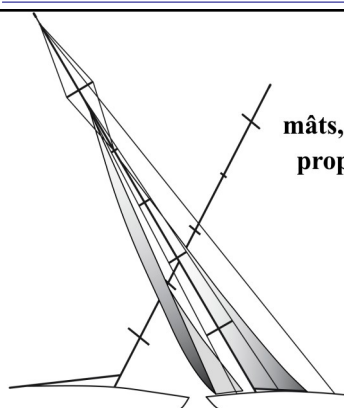
Les droits sur les moteurs sont augmentés de 6 à 11%.

Restent inchangés les abattements pour vétusté sur la coque et l'exonération du droit annuel si celui-ci est inférieur à 76 Euros.

Longueur de coque	a) Droit sur la coque en fonction de la longueur de coque
De moins de 7m	Exonération
De 7 mètres inclus à 8 mètres exclus	77€
De 8 mètres inclus à 9 mètres exclus	105€
De 9 mètres inclus à 10 mètres exclus	178€
De 10 mètres inclus à 11 mètres exclus	300€
De 11 mètres inclus à 12 mètres exclus	342
De 12 mètres inclus à 15 mètres exclus	573€
De 15 mètres et plus	1108€
	b) Droit sur le moteur des navires de plus de 7 mètres ou de moins de 7 mètres mais plus de 22 CV (puissance administrative)
Jusqu'à 5CV inclusivement	Exonération
De 6 à 8 CV	14 € par CV au dessus du cinquième
De 9 à 10CV	16 € par CV au dessus du cinquième
De 11 à 20 CV	35 € par CV au dessus du cinquième
De 21 à 25 CV	40 € par CV au dessus du cinquième
De 26 à 50 CV	44 € par CV au dessus du cinquième
De 51 à 99CV	50 € par CV au dessus du cinquième
	c) taxe spéciale
	Pour les moteurs ayant une puissance administrative égale ou supérieure à 100 CV, le droit prévu au b) est remplacé par une taxe spéciale de 64 € par CV

#### **L'abattement pour vétusté est de :**

-33% pour les bateaux de 10 à 20 ans inclus, .55% pour les bateaux de plus de 20 ans et jusqu'à 25 ans inclus 80% pour les bateaux de plus de 25 ans.



## **S.F GREEMENT**

mâts, bômes, tangons, bout-dehors, câbles, sertiage, matelotage, accastillage, matage, dématage  
propulseurs d'étrave, guindeaux, instrumentation, confort à bord, équipements, propulsion

*Les Sables d'Olonne - Ile de Noirmoutier - Piriac sur Mer*

Tél : 09 64 38 23 42 - 06 87 23 57 56

Fax : 02 51 39 64 52

rue de l'estacade 85630 Barbâtre - sf.greement@free.fr

**WWW.SF-GREEMENT.FR**

Confiez-nous le financement de votre bateau en crédit ou en LOA. Plus d'informations dans votre agence **Crédit Maritime de la Baule**.

**FRAIS DE DOSSIER OFFERTS SUR VOTRE FINANCEMENT\*!**

\* Sous réserve d'acceptation du dossier, voir conditions en agence.

Le **Crédit Maritime Atlantique** vous accueille dans son agence de la Baule

297, Av de Lattre de Tassigny  
44490 LA BAULE  
☎ 02 40 60 96 36

www.creditmaritime-atlantique.fr



## RECIT D'UNE BELLE PRISE

Quand on est sous-voile et qu'on a de la route à faire, quand la mer est belle ou peu agitée, quand on serre un vent de 10 à 15 nœuds, que les voiles sont bien réglées alors, même si sa passion c'est la navigation, rien n'empêche de tenter sa chance en laissant trainer une ligne dans son sillage.

Vous l'avez compris je ne suis pas pêcheur et mes souvenirs en la matière n'avaient jusqu'à présent rien d'héroïques. En fait je n'osais plus pêcher depuis le jour où j'avais abandonné une cuillère plombée dans le bec d'un fou de bassan que j'avais voué à une mort très probable et bien inutile.

A bord pourtant j'ai conservé des lignes et quelques leurres, mais aussi une canne de traine équipée d'un gros moulinet offert par mes enfants à l'occasion d'une lointaine fête des pères.

Début octobre mes pas m'ont conduit au magasin Thalapêche au Pouliguen. Son sympathique patron est à la fois partenaire de notre association, ami et surtout bon conseil. Après lui avoir expliqué que ma méthode de pêche intéressait plus les fous de bassan que les bars il m'a appris :

Qu'on pouvait prendre du poisson à la traine à condition de ne pas dépasser la vitesse de 5 nœuds et qu'il existait des leurres de type « rapala » à bavette qui se maintenaient à une profondeur de 5m, trop importante pour le plongeon des fous, suffisante pour l'attaque des bars.

Que le choix de sa couleur, de sa forme, de sa longueur est une question réservée aux spécialistes expérimentés.

Ainsi, au retour d'une croisière d'une semaine et après avoir quitté le jeudi 13 octobre Le Palais en Belle Île vers 9 h nous venions de passer le Four aux alentours de 15h30 et nous faisons route au 104 au près serré en direction du Pouliguen avec une marée haute à 18h05 et un coefficient de 82.

Mer belle, vent d'est de 8 à 12 nœuds, ciel partiellement couvert. Le voilier file 3,5 nœuds, nous sommes à 1,5 mille nautique dans l'est de Goué Vas du Four, le sondeur indique une profondeur de 23m, la canne se courbe et le moulinet se dévide dans le sifflement du frein.

15mn, il nous faudra 15mn pour remonter à bord un bar épuisé qui nous laisse, mon équipier et moi sans voix : 85 cm de long, 5,5 kilos.

Que dire de plus sinon que notre ami de Thalapêche m'a expliqué que notre bar aurait pu peser jusqu'à 6,2 kilos en raison de sa longueur. Exact, son estomac était vide.

Jean-Pierre et Patrice



**Vous êtes dans le vent...**

Vêtements Pêche Déco marine Nautisme

**COMPTOIR DE LA MER**  
La boutique de la Coopérative Maritime

**LE CROISIC**  
Face à la Criée  
Tél. 02 40 15 71 01

**SAINT NAZAIRE**  
4, bd René Coty  
Tél. 02 40 22 21 71

**REMISE 5%**  
aux Adhérents de l'APPBP  
sur présentation de leur carte de membre  
Sauf articles en promotion ou solde.



N'abordez plus vos sorties ou vos vacances en mer, sans une vérification annuelle de votre électricité et électronique marine afin de ne pas les gâcher.

Je me tiens à votre disposition pour tous contrôles ou devis d'installation. Une remise de 10% sur le matériel et 5% sur la main d'œuvre sera octroyée aux membres de l'APPBP sur présentation de leurs carte d'adhérent .

Bonne navigation à tous.

Nordin NABI

## LE MOT DE L'ASSUREUR AMTM / MADER

Pensez à interroger notre plateforme intranet concernant notre contrat d'assurance « **PRIVILEGE** »

<http://intranet.mader.fr>

Code confidentiel : **UNAN44** mot de passe : **44**

Nous restons à votre disposition.

\***Laure ALLOCHON (ligne directe) : 05 46 41 97 67**

\***Patrick LE GONIDEC 06 07 21 37 13**

**TOUTE L'EQUIPE D'AMTM/MADER VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VŒUX**

## LES BREVES

Ce n° 38 du « Petit Pavillon Bleu est envoyé aux utilisateur du port. Les deux suivants seront adressé aux adhérents de l'APPBP.

Rappel : le CRR n'est plus obligatoire pour les VHF portables dans les eaux territoriales Française uniquement.

### Dates à retenir pour 2012

- **7 avril 2012** à 18h30 assemblée Générale salle du foyer des anciens Le Pouliguen.

- **2 juin et 7 juillet 2012**, vérification des extincteurs face au local APPBP (il est possible de se faire reprendre les modèles périmés)

-**28 juillet 2012** à 18h cocktail annuel villa MORTUREUX

## PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à coté de l'ancienne capitainerie

Tel : 02 40 62 02 13

Email : [contact@appbp.fr](mailto:contact@appbp.fr) Site Web : <http://appbp.fr>

## APPELS AUX BONNES VOLONTEES

Le bureau et le conseil d'administration est composé de bénévoles venus de différents horizons. Afin de pouvoir analyser sereinement les différents documents (financiers et/ou juridiques de la CCI), nous aurions besoin de l'avis experts comptable et ou juridiques afin d'être encore plus performant dans ces domaines.

N'hésitez pas à nous contacter.

Merci par avance.

## REGISTRE DE RECLAMATIONS

### TRES IMPORTANT

Votre association est à votre disposition pour vous représenter auprès des instances portuaires.

MAIS, nous vous rappelons que le gestionnaire du Port a obligation de mettre à la disposition des plaisanciers (à la capitainerie) un registre des réclamations et nous vous incitons fortement à formuler par écrit vos différentes remarques afin que celles-ci soient connues par le gestionnaire : pour la CCI, si il n'y a pas de réclamation, tout va bien !!.

## RAPPEL SUR LES MARQUES D'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE A COMPTER DU 01/01/2012

**des marques d'identification INTERNES** sont imposées pour faciliter l'identification par les CROSS des bateaux à la dérive ou échoués et inoccupés, **à tous** : voiliers, navires à moteur, embarcations à rame ou pagaie et les annexes.

Elles sont constituées du n° d'immatriculation à apposer de façon visible dans le cockpit .



# LA BAULE NAUTIC

[www.labaulenautic.com](http://www.labaulenautic.com)



**BÉNÉTEAU**

**WHITE SHARK**

*Fontaine Pajot*  
CATAMARANS

Chantier naval, accastillage, vente, réparation, entretien

Au Pouliguen 02.40.15.51.10, à Pornichet 02.40.61.03.78, à Piriac sur mer 02.40.23.68.97